

Reims, le 5 décembre 2017

La rectrice de l'académie de Reims
Chancelière des universités
à

Pour attribution :

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Pour information :

Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie-
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale

Mesdames et Messieurs les IA-IPR

Mesdames et Messieurs les IEN-ET & EG

Rectorat

Direction des Ressources
Humaines

Bureau des relations sociales et de
l'accompagnement des personnels
Conseil en évolution professionnelle

Affaire suivie par
Souade BOUGY

Téléphone
03.26.05.69.98

courriel
conseil-evolution-professionnelle@ac-reims.fr

1, rue Navier
51082 Reims Cedex

accueil du public
du lundi au vendredi
8h30-12h30 | 13h30-17h

Le BRSAP
Conseil en évolution professionnelle
reçoit sur rendez-vous
contact 03.26.05.20.76

Objet : Dispositif académique de reconversion des enseignants du second degré public dans une autre discipline ou vers des fonctions d'éducation ou de psychologue de l'éducation nationale – Préparation de l'année 2018-2019.
Référence : DRH/BRSAP-CEP/17-18/N°021/SB/KR

L'objectif de ce dispositif est de permettre aux enseignants titulaires du second degré public de solliciter un changement de discipline d'enseignement ou de fonction (éducation ou psychologue de l'éducation nationale) dans la perspective d'une reconversion. Les demandes en faveur des disciplines déficitaires seront encouragées et étudiées en tant que priorité académique.

Toutes les demandes seront étudiées, en prenant en compte, le projet professionnel et sa faisabilité, la motivation du candidat, les besoins dans la discipline demandée et la situation de la discipline d'origine.

Les enseignants feront parvenir leur dossier (**annexe 2**) sous couvert et avec avis de leur chef d'établissement pour le **lundi 8 janvier 2018** à Madame la rectrice de l'académie de Reims, direction des ressources humaines - **Bureau des relations sociales et de l'accompagnement des personnels - Conseil en évolution professionnelle**. Vous trouverez en **annexe 1** la procédure de constitution du dossier.

Les enseignants, ayant déposé un dossier de reconversion, seront dans tous les cas, reçus individuellement en entretien par l'inspecteur de la discipline demandée, un responsable de la formation et la conseillère en évolution professionnelle.

Les candidatures seront ensuite examinées, fin mars, par une commission académique.

Les enseignants intégrés dans le dispositif pourront, selon les cas, enseigner dans la nouvelle discipline dès la première année pour une quotité qui sera fixée par l'inspecteur de la spécialité. Vous trouverez en **annexe 3**, les conditions de diplômes dans le cadre du dispositif de reconversion.

Après la première année d'immersion professionnelle dans la discipline, l'enseignant est généralement affecté à titre provisoire dans sa nouvelle discipline et reste titulaire de son poste initial. Les enseignants dont le changement de discipline aura été validé par le ministère participeront au mouvement dans leur nouvelle discipline l'année suivante. Afin de faciliter leur affectation, une bonification est prévue dans le cadre du mouvement intra-académique.

Par ailleurs, les documents sont en ligne sur le site de l'académie :

cliquer sur Intranet et utiliser les identifiants et mot de passe de votre messagerie professionnelle.

« Intranet / Vie de l'agent / Evolution professionnelle / Mobilité / Reconversion dans une autre discipline, ou vers des fonctions d'éducation ou de psychologue de l'éducation nationale ».

Liste indicative des disciplines et fonctions dans lesquelles des besoins sont recensés :

Collèges – Lycées	Lycées professionnels
L0201 Lettres classiques L0202 Lettres modernes L0422 Anglais L0426 Espagnol L1300 Mathématiques L1400 Technologie L1100 Sciences économiques et sociales L1500 Sciences physiques et chimiques L1600 Sciences de la vie et de la terre L8011 Economie-gestion option communication, organisation, GRH L8012 Economie-gestion option comptabilité et finance L8013 Economie-gestion opt marketing	P0210 Lettres-histoire-géographie P0222 Lettres-anglais P1315 Mathématiques sciences-physiques P7200 Biotechnologies-Santé Environnement

1er degré	2nd degré
Psychologue de l'éducation nationale	

Pour toute précision concernant ce dispositif, vous pouvez contacter Madame Souade BOUGY à la direction des ressources humaines - **bureau des relations sociales et de l'accompagnement des personnels - conseil en évolution professionnelle** (secrétariat : 03.26.05.20.76).

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines



Delphine VIOT-LEGOUDA